

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC DE LA MATANIE**  
**MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES**

PROCÈS-VERBAL de la **séance extraordinaire** du conseil municipal, tenue le lundi 27 novembre 2017 à 19 h, à l'édifice municipal de Baie-des-Sables situé au 20, rue du Couvent.

Sont présents :       Monsieur Denis Santerre, maire  
                          Madame Nicole Marcheterre, conseillère au siège #2  
                          Monsieur Jean-Noël Veillette, conseiller au siège #3  
                          Madame Véronique Lamarre, conseillère au siège #4  
                          Madame Sylvie Bouffard, conseillère au siège #6

Sont absents :        Madame Lynda Bernier, conseillère au siège #1  
                          Monsieur Jean-Daniel Laberge, conseiller au siège #5

Constat du quorum sous la présidence du maire, Monsieur Denis Santerre. Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est également présent et agit à titre de secrétaire.

---

*1. Ouverture de l'assemblée*

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19 h 10. Il remercie les membres du conseil de leur présence et leur souhaite la bienvenue.

Il est constaté que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le *Code municipal du Québec* (articles 152, 153 et 156) à tous les membres du conseil présents ou absents à l'ouverture de la séance.

*2. Adoption de l'ordre du jour*

1. Ouverture de l'assemblée et constatation de la signification de l'avis de convocation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Financement par billets de l'emprunt relatif aux travaux de pavage du 4<sup>e</sup> Rang Ouest, de la route Dion et de la route du Cimetière
4. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour
5. Levée de l'assemblée

**2017-216     ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté dans l'avis de convocation transmis le 21 novembre 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

*3. Financement par billets de l'emprunt relatif aux travaux de pavage du 4<sup>e</sup> Rang Ouest, de la route Dion et de la route du Cimetière*

La conseillère au siège #6, Madame Sylvie Bouffard, arrive et prend son siège à 19 h 12.
--

**2017-217     ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION DE BILLETS POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE PAVAGE DU 4<sup>E</sup> RANG OUEST, DE LA ROUTE DION ET LA ROUTE DU CIMETIÈRE (RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-02)**

Considérant que la Municipalité de Baie des Sables a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 5 décembre 2017, au montant de 654 500 \$;

Considérant qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu les trois (3) soumissions conformes suivantes, le tout selon l'article 1066

du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C 27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article :

<b>#1 FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.</b>			
	<b>Capital</b>	<b>Taux</b>	<b>Année</b>
	584 100 \$	1,90 %	2018
	16 800 \$	2,05 %	2019
	17 400 \$	2,25 %	2020
	17 800 \$	2,40 %	2021
	18 400\$	2,50 %	2022
Prix : 99,671		Coût réel : 2,29882 %	

<b>#2 CD DE MONT-JOLI-EST DE LA MITIS</b>			
	<b>Capital</b>	<b>Taux</b>	<b>Année</b>
	584 100 \$	3,06 %	2018
	16 800 \$	3,06 %	2019
	17 400 \$	3,06 %	2020
	17 800 \$	3,06 %	2021
	18 400\$	3,06 %	2022
Prix : 100,000		Coût réel : 3,06000 %	

<b>#3 BANQUE ROYALE DU CANADA</b>			
	<b>Capital</b>	<b>Taux</b>	<b>Année</b>
	584 100 \$	8,00 %	2018
	16 800 \$	8,00 %	2019
	17 400 \$	8,00 %	2020
	17 800 \$	8,00 %	2021
	18 400\$	8,00 %	2022
Prix : 100,000		Coût réel : 8,00000 %	

Considérant que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Que la Municipalité de Baie des Sables accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 5 décembre 2017 au montant de 654 500 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2017-02. Ces billets sont émis au prix de 99,671 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### **2017-218 CONCORDANCE RELATIVE À L'ÉMISSION DE BILLETS À COURTE ÉCHÉANCE EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-02**

Considérant que conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Baie-des-Sables souhaite emprunter par billet un montant total de 654 500 \$ qui sera réalisé le 5 décembre 2017, réparti comme suit :

<b>Règlement numéro</b>	<b>Montant</b>	<b>Part</b>
2017-02	567 700 \$	TECQ 2014-2018
2017-02	86 800 \$	Municipale

Considérant que la Municipalité de Baie-des-Sables désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

Considérant qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Jean-Noël Veillette et résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Que le règlement d'emprunt indiqué au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datées du 5 décembre 2017;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 5 juin et le 5 décembre de chaque année;
3. Les billets seront signés par le maire, Monsieur Denis Santerre, et le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe;
4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

<b>Année</b>	<b>Capital</b>
2018	584 100 \$
2019	16 800 \$
2020	17 400 \$
2021	17 800 \$
2022	18 400 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### 4. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour

Aucune question n'a été soulevée.

#### 5. Levée de l'assemblée

### 2017-219 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu de lever la session à 19 h 22.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

\_\_\_\_\_  
Denis Santerre  
Maire

\_\_\_\_\_  
Adam Coulombe, g.m.a.  
Directeur général et secrétaire-trésorier

*Je, Denis Santerre, maire de la Municipalité de Baie-des-Sables, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.*

\_\_\_\_\_  
*Denis Santerre*  
*Maire*